

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 16 juin 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du conseiller, monsieur Daniel Leblanc:

André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

Monsieur le maire Denis Laporte est arrivé au conseil à 20h20.

**R 148-2008**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Attendu l'absence du maire et du maire suppléant;

En conséquence, il est proposée par Jean Brousseau et appuyé par André Picard, que Daniel Leblanc agisse en tant que président d'assemblée.

**ADOPTÉ**

**R 149-2008**

**MODIFICATION DE NOMINATION DE LA RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2008**

Attendu que le 3 décembre 2007 le conseil municipal adoptait la résolution R 314-2007 mandatant madame Lise Fleury comme responsable de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio;

Attendu que madame Lise Fleury quitte son poste le 30 juin 2008;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu que madame Marjolaine Bertrand soit mandatée auprès du Réseau Biblio, comme responsable de la bibliothèque municipale de Crabtree pour l'année 2008, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Centre Régional de services aux Bibliothèques Publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

**ADOPTÉ**

**R 150-2008**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROJET DU 40<sup>E</sup> ANIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 2 000\$ concernant le projet de production d'un livre documentaire, historique et anecdotique sur le hockey mineur dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association de hockey mineur de Joliette qui inclut maintenant l'association de hockey mineur de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**R 151-2008**

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'ARÉNA POUR LES LOCATIONS AU GROUPE D'ADULTE**

Attendu que le Conseil adoptait le 2 juin 2008, la résolution R 134-2008 fixant les taux de location pour la saison 2008/2009;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le taux de location pour les adultes;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que le taux de location d'adultes soit majoré de 171,47 à 175,00\$/ heure pour la saison 2008/2009.

**ADOPTÉ**

**R 152-2008**

**FESTIVAL 4X4 DE SOCCER TIM HORTON'S DE CRABTREE**

Attendu que monsieur Alain Neveu du Club de soccer Le Laser, secteur Saint-Paul organise une journée de soccer le 2 août prochain et que cette journée se tient sur les terrains de Crabtree;

Attendu que cette activité regroupe plusieurs centaines de jeunes;

Attendu que lors des deux dernières années, les organisateurs ont démontré qu'il s'agissait d'un événement d'envergure;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu, que la municipalité de Crabtree accepte de commanditer cet événement en versant un aide financière 1 000 \$ au club de soccer Le Laser, secteur St-Paul.

**ADOPTÉ**

**R 153-2008**

**MANDAT À LA FIRME DESSAU POUR DÉPÔT D'UNE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, POUR LE SECTEUR LES TERRASSES DU CHARME**

Attendu que la municipalité se propose de faire des travaux d'infrastructures urbaines sur les lots 475-1 Ptie et 476 Ptie dans le secteur sud-ouest de la municipalité connu sous le nom "Les Terrasses du Charme";

Attendu que le 5 mai 2008, le conseil adoptait la résolution R 107-2008, mandatant DESSAU afin de réaliser la rédaction d'une note technique répondant aux sections 3.12 à 3.20 du Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement,

Attendu qu'il y a lieu de mandater notre firme d'ingénieurs DESSAU pour faire le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu, que la firme DESSAU soit mandatée pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du mandat qui lui a été préalablement donné.

**ADOPTÉ**

**R 154-2008**

**ACHAT DE DÉPLIANT POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES**

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est

unanimement résolu:

1. D'autoriser l'achat de 1 500 exemplaires du dépliant "Entretien d'une pelouse durable" pour un coût n'excédant pas 150\$;
2. De faire un envoi postal de ce dépliant à chacune des résidences de la municipalité de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**R 155-2008**

**ENVOI DE DÉPLIANT POUR LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que dans le cadre de la campagne d'économie d'eau potable, de faire un envoi postal du dépliant reçu gratuitement, à chacune des résidences de la municipalité desservies par le réseau d'aqueduc.

**ADOPTÉ**

**R 156-2008**

**MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET "LES TERRASES DU CHARME"**

Attendu qu'il y a lieu de retirer la surveillance de chantier de l'appel d'offre de services professionnels dans le cadre du projet "Les Terrasses du Charme";

Attendu que le deuxième alinéa, de l'article 938 du Code municipal, permet d'octroyer la surveillance de chantier sans appel d'offre lorsque les plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu, de retirer l'item surveillance de chantier de l'appel d'offres de services de même que les autres qui en découlent.

**ADOPTÉ**

**R 157-2008**

**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR TRAVAUX SAISONNIERS**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les étudiants, Bruno Lévesque, Marc Antoine Racette et Jean-Benoît Duval, soient engagés comme employés étudiants saisonniers au tarif étudiant fixé par la résolution R 349-2006.

**ADOPTÉ**

**R 158-2008**

**REPLACEMENT D'UNE CLÔTURE À L'ARRIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR AURÈLE FLEURY**

Attendu que monsieur Aurèle Fleury se plaint que les ballons de soccer se retrouvent souvent sur sa propriété;

Attendu que la plupart du temps le ballon passe sous la clôture et que celle-ci doit être réparée;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu, d'autoriser les services techniques à remplacer la clôture mitoyenne du lot arrière de monsieur Aurèle Fleury pour une clôture similaire pour un montant n'excédant pas 350\$.

**ADOPTÉ**

**R 159-2008**

**RÈGLEMENT 2008-146 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-035  
DÉSIGNANT LES PERSONNES HABILITÉES À ÉMETTRE DES CONSTATS  
D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que le règlement 2008-146 modifiant le règlement 98-035 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Crabtree, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2008-146**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-035 DÉSIGNANT LES PERSONNES  
HABILITÉES À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Attendu que le Conseil municipal souhaite modifier le règlement 98-035 suite au changement de desserte policière;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2008;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que le règlement portant le numéro 2008-146 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

**ARTICLE 1**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le texte de l'article 2 du règlement 98-035 est modifié et remplacé par le texte suivant:

*Tout membre du Corps de police de la Sûreté du Québec peut émettre et délivrer, au nom de la municipalité de Crabtree, un constat d'infraction, pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil de la municipalité de Crabtree, ainsi que de toute loi provinciale et des règlements y relatifs qu'il est chargé de faire respecter sur le territoire de la municipalité de Crabtree.*

**ARTICLE 2**

Le règlement 98-035 n'est pas autrement modifié.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ**

**R 160-2008**

**APPUI À L'ÉGARD DU RETRAIT DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE CANADA AU FINANCEMENT DE CERTAINS OBNL**

Considérant les directives transmises par l'Agence de développement économique du Canada de mettre fin au financement récurrent des organismes à but non lucratif;

Considérant que ces mesures toucheront spécifiquement le Conseil de développement biolaimentaire de Lanaudière (CDBL) et le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL);

Considérant que ces organismes portent des mandats de développement en lien avec les priorités établies dans le Plan quinquennal de développement Lanaudière 2007-2012, de même qu'ils sont étroitement

associés au développement des deux créneaux d'excellence: biologie végétale et transformation agroalimentaire;

Considérant que cette décision a un impact défavorable pour le développement économique de la région, en discriminant, sur simple fait d'être à but non lucratif, des organismes qui offrent des services directs aux entreprises et génèrent par le fait même des retombées économiques sur les secteurs;

En conséquence, il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree s'oppose au retrait de Développement Économique Canada du financement structurant pour les secteurs économiques concernés des organismes visés, à savoir Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière;

Que cette résolution soit acheminée au ministère responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions, monsieur Jean-Pierre Blackburn, ainsi qu'au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, et ministre responsable de la région de Montréal, monsieur Michael Fortier;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, monsieur Raymond Bachand;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière

**ADOPTÉ**

**161-2008**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 16 juin 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 205 842,84 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 162-2008**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 42 662,44 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 21:20 heures.**

---

Denis Laporte, maire

---

Pierre Rondeau, directeur général.